

Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 1^{er} mars 2024, par M. Pierrick Poulain – Président du quartier Haut de Villedieu, sollicitant l’autorisation d’organiser la fête des jardins 2024 sur les parkings place de la Perrière et dans le jardin public rue Jean Gasté à Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le dimanche 12 mai 2024 entre 8h00 et 20h00,

Considérant la nécessité d’assurer le bon ordre et la sécurité publique lors de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. Pierrick Poulain – Président du quartier Haut de Villedieu est autorisé à organiser la fête des jardins 2024, sur les parkings place de la Perrière et dans le jardin public rue Jean Gasté à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, le dimanche 12 mai 2024 entre 7h00 et 22h00,

Article 2

A compter du vendredi 10 mai 2024 à 7h00 et jusqu’au lundi 13 mai 2024 à 10h00 :

- Le stationnement et la circulation seront interdits sur les parkings place de la Perrière. *Emplacements délimités par des barrières mises en place par les services techniques de la Commune Nouvelle,*
- Les services techniques de la CN sont autorisés à installer et démonter deux barnums blancs sur le parking,
- L’accès au garage sera interdit aux riverains le dimanche 12 mai 2024 pendant la durée de la manifestation,

Article 3

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- Le responsable du service technique de la CN,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- Le quartier Haut de Villedieu,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage en Mairie du 18/03/2024 au 08/04/2023
La notification faite le 18 mars 2023

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
vendredi 15 mars 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER